

**Assemblée générale**

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
29 février 2012
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 34^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 10 novembre 2011, à 15 heures

Président : M. Donckel (Vice-Président) (Luxembourg)**Sommaire**

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (*suite*)

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)
- d) Produits de base (*suite*)

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-58731X (F)



Merci de recycler

- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session (*suite*)
- h) Harmonie avec la nature (*suite*)
- i) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*)
- j) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (*suite*)

Point 20 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (*suite*)

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (*suite*)
- b) Science et technique au service du développement (*suite*)
- c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (*suite*)

Point 25 de l'ordre du jour : Développement agricole et sécurité alimentaire (*suite*)

Point 26 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux (*suite*)

Point 29 de l'ordre du jour : Émancipation du citoyen et modèle de développement axé sur la paix (*suite*)

Point 61 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan occupé sur leurs ressources naturelles

*En l'absence de M. Momen (Bangladesh),
M. Donckel (Luxembourg), Vice-Président,
assume la présidence*

La séance est ouverte à 15 h 05.

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (suite) (A/C.2/66/L.21)

Projet de résolution sur les technologies de l'information et des communications au service du développement (A/C.2/66/L.21)

1. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.21 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce international et développement (suite) (A/C.2/66/L.39)

Projet de résolution sur le commerce international et le développement (A/C.2/66/L.39)

2. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.39 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

d) Produits de base (suite) (A/C.2/66/L.34)

Projet de résolution sur les produits de base (A/C.2/66/L.34)

3. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.34 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (suite)

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (suite) (A/C.2/66/L.30)

Projet de résolution sur la mise en œuvre d'Action 21 du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (A/C.2/66/L.30)

4. Parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M^{me} Melon** (Argentine) dit que, vu l'importance que ces pays attachent à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ils ont décidé de présenter des projets de résolution de procédure au titre du point 19 afin de laisser plus de temps pour la préparer. Le Groupe des 77 et la Chine espèrent que le fond des projets de résolution sera examiné de près à la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

5. En présentant le projet de résolution A/C.2/66/L.30 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M^{me} Melon** dit que ces pays espèrent que tous les États Membres seront représentés à ladite Conférence au niveau des chefs d'État ou de gouvernement. Le Groupe des 77 et la Chine sont très inquiets du manque de ressources dans le fonds d'affectation de la Conférence et espèrent que les donateurs y contribueront encore pour assurer la participation des pays en développement aux préparatifs de la Conférence.

b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite) (A/C.2/66/L.26)

Projet de résolution sur le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite) (A/C.2/66/L.26)

6. Présentant le projet de résolution A/C.2/66/L.26 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M^{me} Melon** (Argentine) dit que les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et surtout aux phénomènes climatiques extrêmes. Certes, les problèmes n'affectent pas qu'eux mais, pour certains États à faible altitude, le péril est existentiel. Il faut donc agir sans délai. La communauté internationale doit tenir ses engagements selon la Stratégie de Maurice et veiller à ce que les soucis des petits États insulaires en développement soient bien pris en compte dans les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (suite) (A/C.2/66/L.27)

Projet de résolution sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (A/C.2/66/L.27)

7. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.27 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite) (A/C.2/66/L.28)

Projet de résolution sur la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite) (A/C.2/66/L.28)

8. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.28 au nom du groupe des 77 et de la Chine.

e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite) (A/C.2/66/L.44)

Projet de résolution sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (A/C.2/66/L.44)

9. **M^{me} Melon** présente le projet de résolution A/C.2/66/L.44 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

f) Convention sur la diversité biologique (suite) (A/C.2/66/L.29)

Projet de résolution sur la diversité biologique (A/C.2/66/L.29)

10. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.29 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session (suite) (A/C.2/66/L.45)

Projet de résolution sur le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session (A/C.2/66/L.45)

11. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.45 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

h) Harmonie avec la nature (suite) (A/C.2/66/L.42)

Projet de résolution sur l'harmonie avec la nature (A/C.2/66/L.42)

12. En présentant le projet de résolution A/C.2/66/L.42, **M. Archondo** (État plurinational de Bolivie) dit que Cuba s'en est porté coauteur. L'objectif du projet est de favoriser le débat, de renforcer la prise de conscience éthique et de créer les moyens concrets voulus pour rétablir l'équilibre de la nature. Encore récemment, les activités humaines étaient relativement inoffensives mais les changements rapides qui ont lieu engendrent des phénomènes comme les changements climatiques, les dommages aux terres, aux littoraux et aux habitats marins, l'extinction accélérée des espèces et la forte diminution des forêts tropicales. Le projet de résolution vise à déterminer les changements qui ont lieu et leurs conséquences pour la civilisation humaine ainsi que ce qu'on peut faire pour éviter des dommages encore pires. À cette fin, le Secrétaire général est prié d'organiser un échange de vues entre l'ONU et les milieux scientifiques à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Terre nourricière en 2012. Le projet de résolution vise à faire comprendre que tous les habitants de la Terre vivent dans un monde solidaire et partagent un destin commun, de sorte que toute action affecte la Terre et l'humanité.

i) Développement durable dans les régions montagneuses (suite) (A/C.2/66/L.33)

Projet de résolution sur le développement durable dans les régions montagneuses (A/C.2/66/L.33)

13. En présentant le projet de résolution, **M. Muñoz** (Pérou) dit que l'Afghanistan, le Honduras, Madagascar, les Philippines et le Vietnam s'en sont portés coauteurs. Le projet de résolution vise à souligner qu'on comprend de mieux en mieux que les montagnes sont des écosystèmes fragiles d'importance mondiale. Elles recouvrent le quart environ de la surface terrestre et font vivre environ 12 % de la

population mondiale tout en fournissant des biens et services essentiels à plus de la moitié de l'humanité; or beaucoup des populations les plus pauvres vivent dans les régions montagneuses. Il faut donc veiller à la santé écologique de ces régions dans le cadre politique international actuel.

j) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (suite) (A/C.2/66/L.31)

Projet de résolution sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (suite) (A/C.2/66/L.31)

14. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.31 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Projets de résolution présentés sous le chapeau du point 19 de l'ordre du jour

Projet de résolution sur la marée noire sur les côtes libanaises (A/C.2/66/L.25)

15. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.25 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Projet de résolution sur les avantages de la diversité biologique pour le développement (A/C.2/66/L.32)

16. En présentant le projet de résolution, **M^{me} Miranda** (Pérou) dit qu'il importe que tous les États aient conscience des avantages économiques, sociaux et écologiques de la Convention sur la diversité biologique et veillent à bien les gérer pour réaliser un développement durable. Le rôle de la biodiversité dans la croissance et le développement économiques est de plus en plus évident; à cet égard, il importe d'établir une synergie efficace entre la science moderne et le savoir autochtone et local. Les États Membres doivent veiller à ce que la biodiversité soit incorporée dans les politiques et stratégies nationales dans le cadre d'une approche globale du développement afin de promouvoir les objectifs de la Convention.

Projet de résolution sur la coopération et la coordination internationales en vue du rétablissement de la santé de la population, de la régénération de l'environnement et du développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan (A/C.2/66/L.35)

17. En présentant le projet de résolution, **M^{me} Altimova** (Kazakhstan) dit que les pays suivants se sont joints aux auteurs: Algérie, Arabie Saoudite, Arménie, Benin, Espagne, Inde, Iraq, Lettonie, Malaisie, Pays-Bas, Philippines et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Pour sa délégation, l'appui d'un grand nombre d'auteurs exprime la reconnaissance par la communauté internationale de la contribution historique du Kazakhstan au désarmement et à la non prolifération nucléaires. En août 2011, le pays a célébré le 20^e anniversaire de la fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk – première fois dans l'Histoire du monde qu'un grand site d'essais a été fermé. De plus, le Kazakhstan a volontairement abandonné son arsenal de missiles nucléaires, alors le quatrième du monde en capacité. En 40 ans, 468 essais nucléaires y ont eu lieu et une grande partie de la population de la région se ressent encore des effets néfastes des radiations nucléaires.

18. Au cours de la décennie écoulée, le Gouvernement kazakh et la communauté internationale ont affecté au moins 4,5 milliards de dollars au relèvement de la région; beaucoup a déjà été fait mais la gravité des problèmes exige le maintien de l'attention internationale. On se rend de plus en plus compte qu'il faut faire passer l'accent du relèvement au développement à long terme et que la meilleure manière d'aborder les problèmes est holistique, globale, et exige un partenariat étroit entre le Gouvernement, l'ONU et tous les partenaires de développement.

Projet de résolution sur la protection des récifs coralliens au service de moyens de subsistance et d'un développement durables (A/C.2/66/L.38)

19. En présentant le projet de résolution au nom des États du Pacifique et des autres auteurs, auxquels se sont joints Israël, Monaco et les Philippines, **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que les écosystèmes coralliens du monde sont en péril, qu'environ le cinquième des récifs coralliens sont déjà endommagés et que, sauf changement, on prévoit la perte de 35 % d'entre eux d'ici 20 à 40 ans. Actuellement,

341 espèces coralliennes sont menacées et on prévoit que, sous l'effet conjugué des changements climatiques, de l'acidification des océans et d'autres impacts humains, 90 % le seront d'ici à 2030, sauf mesures de protection. Plus de 275 millions de personnes, surtout dans les pays et nations insulaires en développement, dépendent directement des récifs coralliens pour leur subsistance; l'activité halieutique emploie 170 millions de personnes et plus de 1,5 milliard de personnes dépendent des ressources marines pour leur ration protéique. La vulnérabilité des petits États insulaires en développement du Pacifique aux problèmes économiques, sociaux et écologiques et leur manque de moyens face à eux gênent gravement leur développement durable. Le projet de résolution engage donc les États à considérer la gestion des récifs coralliens comme une priorité urgente pour ce développement.

Projet de résolution sur les technologies agricoles au service du développement (A/C.2/66/L.41)

20. En présentant le projet de résolution A/C.2/66/L.41, **M^{me} Davidovich** (Israël) dit qu'il est généralement admis que l'agriculture est au cœur du développement durable. Il est primordial de renforcer les secteurs agricoles du monde en développement pour édifier des collectivités résilientes, mieux à même de faire face aux problèmes que posent la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques. Le projet de résolution invite donc la communauté internationale à collaborer et à s'appliquer davantage à mettre au point, à diffuser et à mettre en œuvre les technologies agricoles et à travailler à la recherche et au renforcement des capacités.

Point 20 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (suite) (A/C.2/66/L.36)

Projet de résolution relatif à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et au renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/C.2/66/L.36)

21. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.36 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (suite) (A/C.2/66/L.23)

Projet de résolution sur le rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (A/C.2/66/L.23)

22. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.23 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

b) Science et technique au service du développement (suite) (A/C.2/66/L.24)

Projet de résolution sur la science et la technique au service du développement (A/C.2/66/L.24)

23. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.24 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (suite) (A/C.2/66/L.18)

Projet de résolution sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/C.2/66/L.18)

24. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.18 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Projet de résolution intitulé « Rendre l'administration publique plus efficiente, plus transparente et plus respectueuse du principe de responsabilité en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques » (A/C.2/66/L.16) présenté sous le chapeau du point 21 de l'ordre du jour

25. En présentant le projet de résolution, **M. Brandstatter** (Autriche) dit que les pays suivants se sont joints aux auteurs : Danemark, Grèce, Honduras, Lettonie, Luxembourg, Maurice, Monaco, Portugal, ex-République yougoslave de Macédoine et

Ukraine. Les auteurs sont convaincus qu'édifier des institutions solides est un problème de développement primordial et que les institutions supérieures de contrôle des finances publiques jouent un rôle décisif car elles favorisent une gestion financière saine et donc un gouvernement responsable et transparent.

Point 25 de l'ordre du jour : Développement agricole et sécurité alimentaire (suite)

Projet de résolution sur le développement agricole et la sécurité alimentaire (A/C.2/66/L.17)

26. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.17 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Projet de résolution intitulé « 2013, Année internationale du quinoa » (A/C.2/66/L.19)

27. En présentant le projet de résolution A/C.2/66/L.19, **M. Archondo** (État plurinational de Bolivie) dit que l'Argentine, le Honduras, le Paraguay et l'Uruguay se sont joints aux auteurs. Le projet tient compte de l'adoption en juillet 2011, par la Conférence de l'Organisations des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à sa trente-septième session, de sa résolution 15/2011 par laquelle elle a reconnu la valeur nutritive du quinoa et invité à proclamer 2013 Année internationale du quinoa. Culture traditionnelle des peuples autochtones depuis quelque 7 000 ans, le quinoa est riche en protéine : c'est le seul légume qui contient tous les amino-acides essentiels et qui est à cet égard supérieur au blé, à l'orge et au soja; on peut même le comparer favorablement au lait. Il pourrait donc contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des générations futures et à l'élimination de la pauvreté et de la malnutrition, surtout dans les pays en développement.

Projet de résolution sur l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014) (A/C.2/66/L.20)

28. En présentant le projet de résolution A/C.2/66/L.20, **M. De Vega** (Philippines) dit que les pays suivants se sont joints aux auteurs : Bangladesh, Brésil, Honduras, Kazakhstan, Niger, Pérou, Sri Lanka, Timor-Leste, Togo et Viet Nam. Le projet est fondé sur la résolution 16/2011 de la Conférence de la FAO invitant à proclamer 2014 Année internationale de l'agriculture familiale. Sur les plus de 3 milliards de ruraux du monde, 1,5 milliard sont des agriculteurs

exploitant moins de 2 hectares et la majorité des personnes qui vivent dans une pauvreté extrême sont des journaliers, des petits exploitants et des pêcheurs. L'érosion progressive des revenus agricoles et ses effets sur l'économie rurale ont provoqué un exode rural massif, avec tous ses problèmes. Les organisations d'agriculteurs ont donc invité à célébrer l'Année internationale de l'agriculture familiale pour promouvoir un développement agricole familial prospère et durable dans les zones rurales et halieutiques de tous les continents, surtout dans les pays en développement. La proclamation de l'Année internationale aidera à trouver les moyens de faire face aux problèmes persistants de l'agriculture familiale.

Point 26 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux (suite) (A/C.2/66/L.43)

Projet de résolution intitulé « Vers des partenariats mondiaux » (A/C.2/66/L.43)

29. En présentant le projet de résolution A/C.2/66/L.43, **M. Herczynski** (Pologne) dit que Monaco s'en est porté coauteur. Face aux nombreux problèmes mondiaux et pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il est essentiel que l'ONU œuvre en partenariat avec tous les intéressés : gouvernements, secteur privé et société civile. Pour la communauté mondiale des affaires, l'ONU est une partenaire sans égale pour promouvoir le développement durable et éliminer la pauvreté, et doit encourager encore les acteurs du secteur privé qui ne le font pas à appuyer le programme de développement. Le Pacte mondial et les nombreux partenariats impliquant les institutions, fonds et programmes des Nations Unies continuent de jouer un rôle important pour promouvoir le dialogue et la coopération entre l'ONU et le secteur privé vers leurs buts communs.

Point 29 de l'ordre du jour : Émancipation du citoyen et modèle de développement axé sur la paix (suite) (A/C.2/66/L.40)

Projet de résolution sur l'émancipation du citoyen et le développement (A/C.2/66/L.40)

30. **M^{me} Melon** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.40 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 61 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan occupé sur leurs ressources naturelles (suite) (A/C.2/66/L.22)

Projet de résolution sur la souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan occupé sur leurs ressources naturelles (A/C.2/66/L.22)

31. En présentant le projet de résolution, **M. Khalil** (Égypte) dit que les pays suivants se sont joints aux auteurs : Azerbaïdjan, Brésil, Brunéi Darussalam, Guinée-Bissau, Malaisie, Namibie, Turquie et Viet Nam. Le projet de résolution reflète les conclusions du rapport du Secrétaire général (document A/66/78-E/2011/13) selon lesquelles l'occupation par Israël du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, continue d'aggraver les difficultés économiques et sociales du peuple palestinien et est liée à l'exploitation illégale de ses ressources naturelles.

La séance est levée à 13 heures.